

Construire en chanvre : MOE

MODULE 2 : Concevoir, prescrire et superviser la réalisation d'ouvrages en chanvre



CONTEXTE

A l'heure de la RE2020 et des impératifs climatiques, les constructions et rénovations à base de matériaux biosourcés suscitent un regain d'intérêt car elles cumulent de nombreux avantages en matière de confort et de réduction carbone tout en atteignant les objectifs de performance énergétique. Leur développement doit nécessairement s'accompagner par la formation de tous les acteurs de l'acte de construire.

Cette formation de 4 jours – séquencée en deux modules de 2 jours – a été conçue et développée par Construire en Chanvre pour accompagner les Règles professionnelles d'exécution d'ouvrages en béton et mortiers de chanvre. Ces règles professionnelles, seul texte de référence pour l'utilisation des bétons de chanvre en dehors des blocs préfabriqués, permettent l'assurabilité de la construction à base de mortiers et béton de chanvre.

Destinée aux maîtres d'œuvre, architectes et entrepreneurs, elle vise à transmettre les clés techniques, réglementaires, pratiques et architecturales pour le bon emploi et la mise en œuvre du chanvre en tant que matériau de construction en bétons et mortiers.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les connaissances pour concevoir un ouvrage ou une construction adaptée aux diverses exigences
- Avoir connaissance des modes de production et contraintes de chantier
- Savoir construire une démarche prescriptive et une communication avec l'ensemble des acteurs : du maître d'ouvrage, aux entreprises de chantier, en passant par les bureaux techniques, etc...
- Être en capacité de superviser la réalisation d'ouvrages en béton de chanvre



ORGANISME DE FORMATION



Envirobot Occitanie est organisme de formation enregistré sous le numéro 76 34 09704 34 auprès du Préfet de la région Occitanie / Pyrénées Méditerranée. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTACT : 09 52 39 81 95 | contact@envirobat-oc.fr | www.envirobat-oc.fr

Association loi 1901 - SIRET 832 321 756 00013



PROCHAINE SESSION

11-12/04/2024



2 jours (2 x 7 heures)
9h00-12h30 | 14h00-17h30



8 à 12 participants



Caylus (82)
Formation en présentiel



Vous êtes en situation de handicap ?



Contactez-nous.



Nous évaluerons ensemble notre capacité à vous accueillir dans les meilleures conditions.



TARIFS

Adhérents Envirobot Occitanie
Mod. 2 uniquement : 840 euros (nets)
Mod. 2 suite au Mod. 1 : 680 euros (nets)

Non-adhérents
Mod. 2 uniquement : 1040 euros (nets)
Mod. 2 suite au Mod. 1 : 880 euros (nets)

Financements publics possibles (OPCO, fonds d'assurance, AIF, crédits d'impôt, etc.). Nous contacter pour plus de détails.

Repas et hébergement à la charge du stagiaire.



PUBLICS & PRÉREQUIS

Architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, bureaux de contrôle, constructeurs professionnels.

Avoir suivi la formation « Construire en chanvre : MOE – Module 1 »



CHANVRE

[S'inscrire à la formation](#)



MODALITÉS ET ÉVALUATION

- Apports théoriques et méthodologiques
- Retours d'expériences, échanges et débats
- Exercices de mise en pratique, études de cas et manipulation de la matière
- Questionnaire d'évaluation des connaissances et de la formation
- Délivrance d'une attestation de fin de formation
- **Délivrance par Construire en Chanvre d'une attestation de compétences conforme aux exigences des Règles professionnelles, reconnue par les assureurs et permettant la garantie décennale des ouvrages en chanvre**



INTERVENANTS



Gérard LENAIN

Artisan maçon, formateur agréé
de l'association **Construire en Chanvre**

Maçon spécialiste des techniques de restauration du bâti ancien et des techniques de construction en matériaux écologiques, Gérard LENAIN a de nombreux mandats associatifs et professionnels à son actif. Membre fondateur de l'association Construire en Chanvre, il a participé à la rédaction des règles professionnelles de la construction chanvre et à l'élaboration de référentiels de formation à destination des architectes, maîtres d'œuvre et techniciens sur les applications chanvre. Il intervient depuis une vingtaine d'années en tant que formateur et responsable formation et participe activement à la structuration des filières biosourcées.



Daniel BAYOL

Maître d'œuvre et AMO, formateur agréé
de l'association **Construire en Chanvre**

En créant son bureau d'études maîtrise d'œuvre tous corps d'états DB-CHANVRE il y a presque 25 ans, Daniel BAYOL est devenu un incontournable de la construction et de la rénovation en béton de chanvre dans le sud de la France. Il intervient régulièrement dans le cadre de formations ou d'évènements de sensibilisation. Administrateur de Construire en Chanvre, il accompagne la régionalisation de la filière chanvre en PACA et œuvre plus généralement au développement de l'éco-construction et des matériaux biosourcés.



Organisme indépendant créé en 1998 par des professionnels du bâtiment persuadés de l'avenir du chanvre dans la construction, Construire en Chanvre sécurise l'acte de construire en chanvre et participe au développement de ce savoir-faire.

Elle fonde sa démarche sur 4 piliers : la qualité de la construction à travers le respect des règles professionnelles, la qualité des mises en œuvre à travers la formation des applicateurs, la qualité du granulat à travers l'utilisation d'une chènevotte labélisée «chanvre bâtiment», la qualité des matériaux à travers la mise en œuvre d'un couple liant/granulat validé par des laboratoires accrédités.

L'association met en place le cadre normatif et réglementaire permettant aux professionnels de bâtir en chanvre tout en étant assurés et réalise de nombreuses brochures de références.



CHANVRE

[S'inscrire à la formation](#)



PROGRAMME MODULE 2

JOUR 1 : ÉLÉMENTS DE CONCEPTION D'OUVRAGE EN CHANVRE

- **Être en capacité de concevoir des ouvrages en béton de chanvre, par nature d'ouvrage**
 - > Sols et planchers, parois verticales, isolation sous toiture
 - > Enduit correcteur thermique et décoratif
- **Connaître les intérêts spécifiques dans le bâti ancien**
 - > La réhabilitation des planchers bois et sols
 - > Le fonctionnement hydrique très compatible
 - > Les gains hygrothermiques
- **Connaître les modes de production et contraintes de chantier**
 - > Les bétons banchés et déversés, la projection mécanique
 - > Les blocs préfabriqués, la préfabrication de grands éléments
 - > Les prescriptions communes aux mises en oeuvre mouillées et celles communes à toutes les mises en oeuvre

JOUR 2 : PRESCRIRE ET SUPERVISER LA RÉALISATION D'OUVRAGES EN CHANVRE

- **Développer un argumentaire commercial et une communication adaptée avec les différents acteurs du projet**
 - > Démarche et argumentaires commerciaux
 - > Communication avec les acteurs en amont et en aval du projet
 - > Dispositifs régionaux mobilisables pour l'assistance à la prescription
- **Savoir réaliser la prescription**
 - > L'optimisation des ouvrages en phase étude
 - > L'organisation du chantier et la coordination des différents corps d'état
 - > La réception des supports avant réalisation
- **Savoir optimiser les coûts**
 - > Information sur les matériaux disponibles, les fabricants et les fournisseurs
 - > Coûts d'achats et estimation quantitatives
 - > Temps de mise en oeuvre en fonction du mode de réalisation et paramètres sur chantier
 - > Les dispositifs régionaux d'aides et de subventionnement
- **Savoir suivre la réalisation des ouvrages**
 - > L'organisation du chantier : sécurité, volumes, accès, stockages
 - > Les conditions de séchage et la protection des ouvrages
 - > Les informations transmises à réception